



Un contrat forestier exemplaire

François de BEAULIEU

Constituant une partie de la frontière entre le Finistère et les Côtes-d'Armor, le Douaron est une rivière sauvage bordée par d'importants espaces forestiers intégrés dans une zone Natura 2000. Malgré la complexité de la démarche, un contrat forestier a pu être signé.

C'est le 4 mai 2007 que la zone de protection spéciale « Rivière du Douaron » a été officialisée et en 2013 que le document d'objectifs de la zone Natura 2000 a été adopté. Elle concerne aujourd'hui 10 communes, situées de part et d'autre du cours d'eau qui fait la frontière entre l'est du Finistère et les Côtes-d'Armor. Morlaix Communauté est l'opérateur de cette vaste zone Natura 2000 couvrant 2905 ha.

D'accès généralement difficile dans la part encaissée de sa vallée, le Douaron est resté une rivière sauvage. Bordé, en particulier, de landes humides, tourbières, prairies humides et hêtraies-chênaies, il accueille des espèces remarquables telles que la loutre, quatre espèces de chauves-souris, quatre espèces de poissons (dont le saumon atlantique), l'escargot de Quimper et un papillon, le damier de la succise.

Trois habitats forestiers d'intérêt communautaire sont bien représentés. La forêt alluviale à aulne glutineux et frêne couvre 6 ha, une surface non négligeable quand on sait qu'il n'en reste que 208 ha en Bretagne. La hêtraie-chênaie acidiphile avec houx et if est représentée sur 220 ha tandis que les hêtraies-chênaies sur sols neutres sont présentes sur 7,5 ha. Pour plus de la moitié les boisements (460 ha) sont en fait de la chênaie-hêtraie dite « peu typique » car comportant plus de 20 % d'essences non locales (surtout du châtaignier) ou un sous-bois dégradé.

Pour maintenir ces habitats, plusieurs actions sont proposées aux proprié-

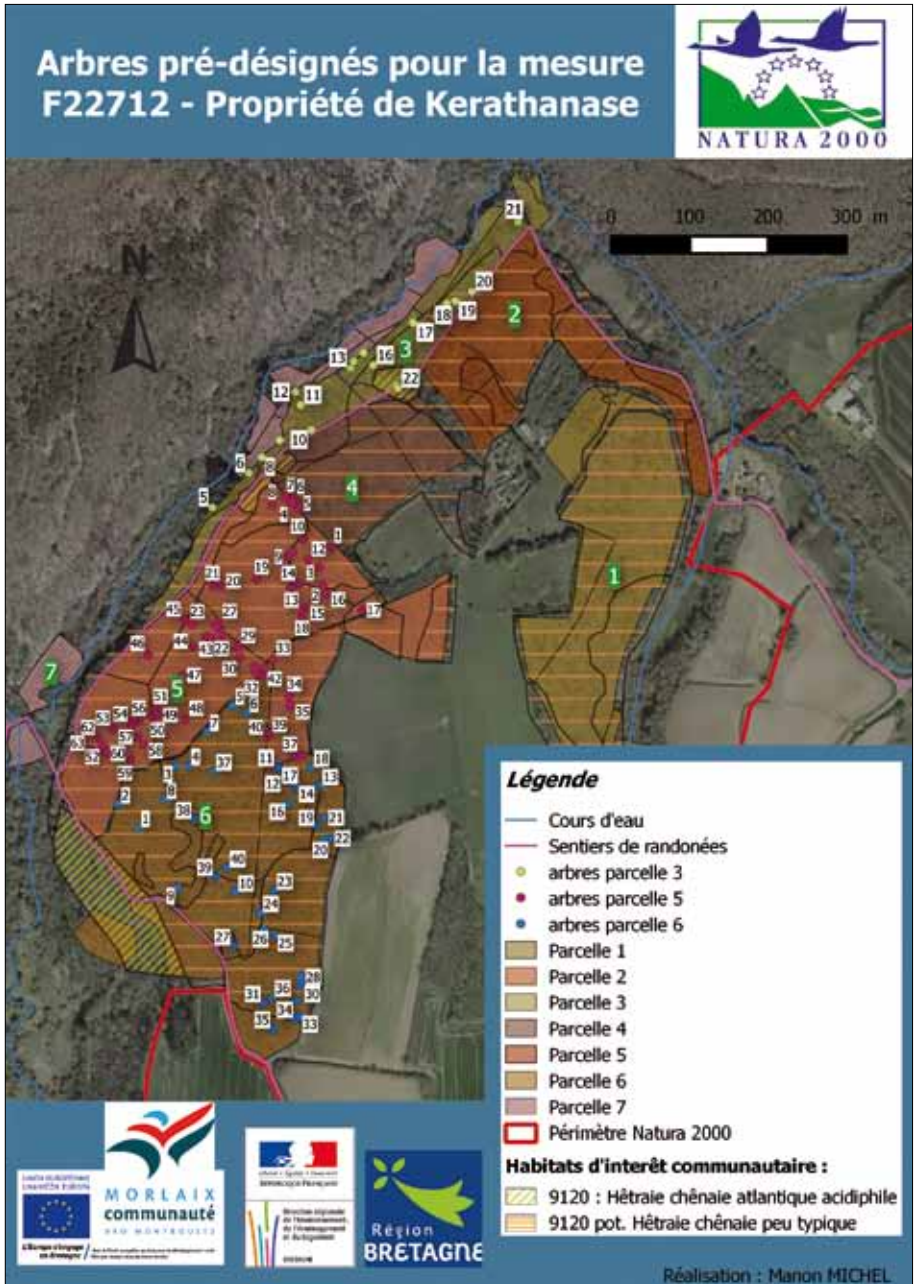
taires : éviter les régénérations entraînant la disparition du sous-bois caractéristique à houx ; privilégier la régénération naturelle de l'habitat ; maintenir des îlots de vieillissement ; conserver des arbres morts.

Du terrain et du papier

Gwladys Daudin, la chargée de mission du site Natura 2000, était partagée entre son désir de réaliser des actions en faveur de la protection des espaces forestiers et la difficulté du montage administratif de ces dossiers inhabituels faisant intervenir la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) et la DREAL (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement). Cependant, elle avait constaté que le contrat favorisant le maintien d'îlots de vieillissement étaient un peu moins complexe et elle en aurait fait volontiers la promotion s'il n'était, malgré tout, encore très chronophage.

L'enthousiasme communicatif de la chargée de mission et le regard d'expert de David Le Ferrec, technicien départemental du CRPF (Centre régional de la propriété forestière) ont conduit Jean-Yves et Marie-José Péres, propriétaires d'environ 30 hectares à Plouégat-Moyan, à demander qu'on leur fasse des propositions. Encore fallait-il trouver le temps pour cela...

Un heureux hasard va débloquer la situation : Manon Michel, une étudiante en



Cartographie des arbres notés dans le catalogue du bois de Kerathanase à Plouégat-Moysan (Finistère).

gestion durable des espaces forestiers, sollicite un stage auprès de Gwladys Daudin qui saute sur l'occasion. C'est ainsi que, d'avril à août 2017, le dossier va se concrétiser. Pierre Brossier, ingénieur régional, et David Le Ferrec apportent aussi une aide non négligeable

aux observations sur le terrain et à la mise en œuvre du diagnostic. L'objectif principal est d'éviter toute intervention sur de vieux arbres pendant trente ans.

Dans un premier temps, il faut réaliser un « diagnostic biodiversité » en repérant les arbres éligibles au classement. Ce sont



P. Brosnier



G. Daudin



F. de Beaulieu

À gauche, le « diagnostic biodiversité » du point 59 de la cartographie. Ce hêtre présente des cavités racinaires et des cavités à terreau évolutives ; au milieu, l'arbre 6 de la parcelle 5 est un hêtre à cavités racinaires, bois mort dans le houppier et cavité évolutive à terreau. Il est classé 3 étoiles ; à droite, l'arbre 21, dans la parcelle 3, est un hêtre qui présente de belles cavités racinaires. Il est classé 1 étoile.

des chênes ou des hêtres présentant un diamètre de plus de 50 cm à 1 m 30 du sol et sur lesquels on peut observer des « signes de biodiversité ». Une note entre 0 et 5 est attribuée à chaque arbre en fonction de l'essence concernée et de l'état du bois, du nombre, du type et de la taille des micro-habitats (ceux qui sont favorables aux chauves-souris sont mieux notés). Chaque arbre doit être dûment photographié et localisé. Il s'agit en fait de constituer un catalogue détaillé des arbres à préserver. Sachant qu'on ne peut préserver des arbres situés en bordure de chemin car ils peuvent être abattus pour des raisons de sécurité, ce sont 13 chênes et 105 hêtres qui sont repérés, soit 7 arbres à l'hectare (il en faut au minimum 3). Les propriétaires restent libres de choisir ceux qu'ils veulent mettre dans le contrat car la contrainte n'est pas négligeable. Jean-Yves Péres est passionné par tout ce qu'il découvre à l'occasion de l'étude et il retient 116 arbres pour lesquels il touchera en une fois 50 € par hêtre et 60 € par chêne (le total étant plafonné).

Mais la chargée de mission n'en a pas fini pour autant : il est obligatoire de réaliser deux des mesures prévues pour la protection des forêts dans les sites Natura 2000. La plus simple consiste à marquer les arbres, sage précaution quand le propriétaire ne peut pas être présent au cours des opérations de bûcheron-

nage. Avec un financement de 120 €/ha, le « marquage sans enjeu de production » peut être réalisé. Le dispositif se complète par une exemption partielle de la taxe foncière.

Mais, avant toute chose, il faut que le dossier administratif soit instruit par la DDTM et pour cela réaliser une « fiche projet » afin d'avoir un accord certifiant que les financements seront disponibles. Le contrat a été signé en octobre 2018 et c'est le premier en Bretagne dans lequel un propriétaire privé se soit impliqué. Malheureusement, Jean-Yves Péres décède peu après laissant le souvenir d'un partenaire sympathique, motivé et facilitant les choses. Il laisse aussi une forêt où, pendant 30 ans au moins, 116 arbres et les innombrables espèces qui s'y abritent témoigneront de son engagement. ■

Pour plus d'information

riviere-le-douron.n2000.fr
www.foretpriveefrancaise.com/n/la-biodiversite-en-foret-privee/n:781

François de BEAULIEU représente Bretagne Vivante au Comité de pilotage du site Natura 2000 rivière du Douron.
